

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE****BALS DE FINISSANTS À COMPTER DU 8 JUILLET****LE SERVICE DE POLICE INTERMUNICIPAL DE TERREBONNE/SAINTE-ANNE-DES-PLAINES/BOIS-DES-FILION SENSIBILISE LES JEUNES À NE PAS CONSOMMER ALCOOL-DROGUES ET CONDUIRE**

**TERREBONNE, LE MERCREDI 30 JUIN 2021** – À l'approche de la saison des bals de finissants, les policiers du Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion tiennent à rappeler aux jeunes que lorsque l'on consomme de l'alcool ou de la drogue, **ON NE CONDUIT PAS.**

Avec la levée du confinement, les bals de finissants et les fêtes estivales, les occasions de consommer de l'alcool seront plus nombreuses. Or, il ne faut pas oublier d'adopter un comportement responsable et de prévoir des alternatives, telles que la désignation d'un conducteur désigné, l'utilisation d'un véhicule taxi ou d'autres moyens pour le retour à la maison et ce afin d'éviter les accidents de la route pouvant entre autres occasionner des blessures graves et/ou des décès et la perte du permis de conduire.

Il est important de rappeler que la mesure zéro alcool s'applique à tous les conducteurs de 21 ans et moins. De plus, de nouvelles dispositions au code de la sécurité routière telles que le couvre-feu et la restriction sur le nombre de passagers qui s'appliqueront selon le cas aux apprentis conducteurs, aux jeunes conducteurs ou aux détenteurs de permis probatoires seront également surveillées. Les policiers seront donc bien présents sur les routes et veilleront à l'application du Code de la sécurité routière et du code criminel relativement à la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue.

Tous ensemble nous pouvons faire en sorte de rendre tous nos déplacements sécuritaires.

Tous responsables !!!



Suivez le service de police  
de Terrebonne sur Twitter



-30-